

## HONORAIRES D'AGENCE TARIFS AU 27.01.2026

### TRANSACTION SUR IMMEUBLE (à charge vendeur sauf succession) (\*) :

	Mandat Simple	Mandat Exclusif
<b>Vente inférieure à 100.000 €</b>	6 500 €	6 000 €
<b>De 100 000 € à 150 000 €</b>	7 %	6 %
<b>De 150 001 € à 250 000 €</b>	6 %	5 %
<b>De 250 001 € à 400 000 €</b>	5,5%	4,5%
<b>De 400 001 € et plus</b>	5%	4%
<b>Parking ou box</b>	10%	10%

### VENTE DE FONDS DE COMMERCE & DROIT AU BAIL (\*) :

- Cession de fonds de commerce inférieure à 50.000 € : forfait de 6000 € TTC
- Cession supérieure à 50.001 € : 10% HT du montant de la cession TTC

### LOCATION :

- Honoraires à la charge du bailleur : 15 € TTC / m<sup>2</sup>
- Honoraires à la charge du locataire : 15 € TTC / m<sup>2</sup>
- Pour les appartements inférieurs à 30 m<sup>2</sup> : minimum forfaitaire de 500.00 € TTC à la charge du bailleur  
Les honoraires comprennent les frais de publicité - les visites - la constitution du dossier du locataire - la rédaction du bail - l'état des lieux d'entrée
- Location d'un local commercial : 10% HT du loyer hors charge triennal à la charge du preneur  
Les honoraires comprennent les frais de publicité – les visites – la constitution du dossier technique de mise en location et la constitution du dossier locataire
- Location d'un parking/box : 200 € TTC à la charge du bailleur et du locataire.  
Les honoraires comprennent les frais de publicité - les visites - la constitution du dossier du locataire - la rédaction du bail - l'état des lieux d'entrée

### GESTION LOCATIVE :

- Honoraires mensuel à la charge du bailleur de 7 % TTC du loyer cc / option d'assurance de loyer impayé à 2 % TTC mensuel

(\*) honoraires non cumulatifs pouvant être arrondis au millier d'euros près.

TVA en vigueur au 27.01.2026 : 20%